

MINISTÈRE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES
ET DES RELATIONS AVEC LES COLLECTIVITÉS
TERRITORIALES

**Arrêté du 31 octobre 2019 portant nomination
au Conseil national des opérations funéraires**

NOR : TERB1929476A

La ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales,
Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 1241-1 et D. 1241-1 à R. 1241-6 ;
Vu l'arrêté du 14 janvier 2016 portant nomination au Conseil national des opérations funéraires,

Arrête :

Article 1^{er}

Sont nommés membres du Conseil national des opérations funéraires, au titre des représentants des administrations :

1. Sur proposition du ministre chargé des collectivités territoriales :

M. Stanislas BOURRON, en qualité de membre titulaire, en remplacement de M. Bruno DELSOL.

2. Sur proposition du ministre de l'intérieur :

M. Clément ROUCHOUSE, en qualité de membre titulaire, en remplacement de M. Arnaud SCHAUMASSE.

Article 2

Est nommée membre du Conseil national des opérations funéraires, au titre des représentants des entreprises et des associations de pompes funèbres :

Mme Flore de GRANDMAISON, en qualité de membre suppléante, en remplacement de Mme Anne BLANCHARD.

Article 3

Est nommé membre du Conseil national des opérations funéraires, au titre des représentants des régies de pompes funèbres :

M. Patrick LEROGNON, en qualité de membre suppléant, en remplacement de M. Alain POUGET.

Article 4

Sont nommés membres du Conseil national des opérations funéraires, au titre des représentants des associations de consommateurs, sur proposition du ministre chargé de l'économie :

Mme Dolorès COEFFIC, en qualité de membre titulaire, en remplacement de Mme Isabelle LABOUYSSE ;

M. Claude RICO, en qualité de membre suppléant, en remplacement de M. Joël DUFOUR ;

M. Pierre MOYRET, en qualité de membre titulaire, en remplacement de M. François SCHMITT.

Article 5

M. Stanislas BOURRON est nommé président du Conseil national des opérations funéraires.

Article 6

Le directeur général des collectivités locales est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 31 octobre 2019.

Pour la ministre et par délégation :
Le directeur général des collectivités locales,
S. BOURRON